

ANNEXE No 3

plus que les commissaires eux-mêmes, mais pas plus que les ingénieurs des commissaires.

Q. Je parle des commissaires eux-mêmes?—R. Que les commissaires eux-mêmes, j'ose dire que oui; mais les ingénieurs de la Commission qui se sont tenus continuellement sur les travaux dans ces districts, ou divisions, particuliers, connaîtraient cela bien mieux que moi.

M. MACDONALD.—Monsieur le Président, j'ai dit il y a un insetant ou deux que je me proposais de soumettre au comité une résolution relative à la nomination d'un aviseur légal. J'ai exprimé l'opinion dès le début de cette enquête, qu'il n'était pas désirable pour ce comité ou pour toute autre comité ayant une charge comme la nôtre à remplir, d'être un comité qui doive procéder lui-même à l'interrogatoire des témoins du à d'autres choses de ce genre; et je pense qu'autant que possible toutes les parties devraient être représentées devant le comité pour la présentation de tout ce qu'elle veulent faire valoir, pour ou contre. On s'attendait que M. Lumsden, après avoir été notifié, viendrait ici avec un avocat. Quelques-uns de mes honorables amis et moi-même avons eu l'expérience de la chose dans un autre comité d'un caractère à peu près semblable, où la partie qui avait fait certains avancés est venue ici avec un avocat. Il n'y a pas eu de difficulté dans cette affaire, et tout marcha très régulièrement. Cependant, M. Lumsden dit: "Je ne suis pas pour être le moins du monde un demandeur dans cette affaire; je n'amènerai pas un avocat; je n'ai pas besoin d'avocat; je suis ici seulement comme témoin". Il rejete toute responsabilité de quelque nature qu'elle soit; conséquemment le comité serait laissé dans cette position, avec l'aide de M. Smith représentant la Commission. Mais je suis certain, étant donné le rang élevé qu'il occupe au bureau et sa position, d'une manière générale, que nous reconnaitrons tous qu'il se placera à un point de vue élevé dans cette enquête et qu'il aidera le comité de la manière la plus complète possible. En même temps mon impression est que le comité serait fortement aidé dans son travail, et que les choses seraient bien plus satisfaisantes, si nous avions ici quelqu'un pour assumer la charge de présenter les faits au point de vue opposé. Maintenant, nous ne pouvons nous mettre au travail et nommer un avocat pour M. Lumsden, parce que M. Lumsden dit qu'il n'a pas besoin d'avocat. J'ai consulté quelques autorités à ce sujet, je me suis enquis auprès de certains messieurs qui, je pense, sont parfaitement au courant de cette question et qui m'ont signalé des précédents, qui ont existé dans certaines réunions antérieures des Chambres, où un avocat a été adjoint au comité; et il y a encore une grave question relativement à notre droit de nommer un avocat dans ce but sans le consentement de la Chambre. Nous pouvons faire rapport à la Chambre et lui demander par une résolution d'adopter notre rapport, d'après lequel l'avocat dont les services seraient retenus, par exemple, par M. Lumsden ou par le comité, devrait être payé. Je demandais au secrétaire à propos de cette question qu'elle était notre position et nos droits, et il pense que le vrai devoir du comité est de faire rapport à la Chambre et de lui demander la permission d'avoir un avocat adjoint au comité. Je pense que cela a été fait par le comité Langevin, le comité Curran et d'autres comités.

M. LENNOX.—Cela a été fait dans le comité Langevin.

M. MACDONALD.—Oui, conséquemment, comme je suis certain que tout ce que chacun désire dans l'occurrence est de savoir ce que M. Lumsden veut, puis de savoir s'il y a eu quelqu'un en qui il a eu le droit de perdre confiance, et que nous devons mettre les faits devant nous, je propose:—Que ce comité s'adresse à la Chambre pour avoir la permission de choisir un avocat pour le comité dans l'enquête relative aux faits qui sont soumis à notre considération. Les mots employés dans la résolution sont "avocat pour le comité", je ne puis rien trouver de plus précis que cela.

M. LENNOX.—Un pas à la fois est une bonne chose, je pense. Tout est bien, je pense, jusqu'ici.

M. MACDONALD.—Y a-t-il autre chose que vous puissiez suggérer?